(19) Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets

(11) Numéro de publication: **0 217 679**
A1

(12) DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(21) Numéro de dépôt: **86400950.1**

(22) Date de dépôt: **30.04.86**

(51) Int. Cl.[4]: **B 42 D 15/08**

(30) Priorité: **30.04.85 FR 8506543**

(43) Date de publication de la demande:
08.04.87 Bulletin 87/15

(84) Etats contractants désignés:
AT BE CH DE GB IT LI LU NL SE

(71) Demandeur: **IMPRIMERIE CLAUDE CHAMBRE, Société Anonyme**
3, rue Dreyfus-Dupont
F-57050 Z.I. Metz Nord (FR)

(72) Inventeur: **Chambre, Jean-Paul**
3, rue Dreyfus-Dupont
F-57050 Metz Nord (FR)

(74) Mandataire: **Lefebure, Gérard et al**
Office Blétry 2, boulevard de Strasbourg
F-75010 Paris (FR)

(54) Carte-lettre à deux volets.

(57) Dans cette carte-lettre comprenant une feuille rectangulaire (1) de papier qui comporte des première, seconde, troisième et quatrième lignes de pointillés de découpage délimitant une première zone rectangulaire qui définit une zone-lettre, et une ouverture (9) de forme sensiblement rectangulaire, qui est située près de l'un des quatre angles de ladite feuille, les première et deuxième lignes de pointillés de découpage (5 et 6) sont respectivement adjacentes aux premier et second côtés (17 et 18) de la feuille (1), et elle comporte en outre des cinquième et sixième lignes de pointillés de découpapge (19 et 21) qui sont respectivement perpendiculaires à la première et à la troisième ligne de pointillés de découpage (5 et 7) et qui délimitent avec elles une seconde zone rectangulaire (22) qui est incluse dans la zone-lettre et dont les dimensions sont un peu plus grandes que celles de ladite ouverture (9), laquelle est située dans ladite seconde zone

FIG. 2

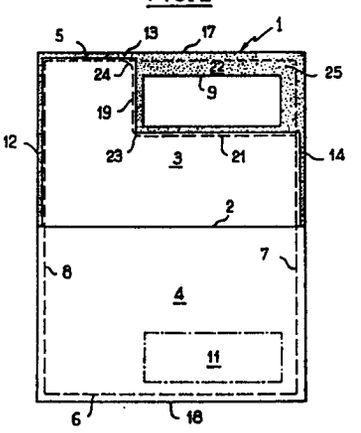

EP 0 217 679 A1

Description

Carte-lettre à deux volets.

La présente invention concerne une carte-lettre comprenant une feuille rectangulaire de papier qui comporte une ligne de pliage parallèle à un premier et à un second côté de la feuille et divisant celle-ci en deux volets rectangulaires de mêmes dimensions, des première et deuxième lignes de pointillés de découpage qui sont parallèles à la ligne de pliage et disposées symétriquement par rapport à celle-ci, des troisième et quatrième lignes de pointillés de découpage qui sont perpendiculaires à la ligne de pliage et respectivement adjacentes à un troisième et à un quatrième côté de la feuille, les première, seconde, troisième et quatrième lignes de pointillés de découpage délimitant une première zone rectangulaire qui définit une zone-lettre, une ouverture de forme sensiblement rectangulaire, dont les côtés sont respectivement parallèles aux côtés de la feuille et qui est située près de l'un des quatre angles de ladite feuille.

Les cartes-lettres de ce genre sont bien connus (voir par exemple le brevet FR 2 491 394). Après avoir été remplie par l'expéditeur, par exemple au moyen d'une imprimante commandée par un ordinateur, la carte-lettre est pliée suivant la ligne de pliage susmentionnée de telle manière que ladite ouverture rectangulaire laisse apparaître à travers elle une zone-adresse sur laquelle ont été imprimés le nom et l'adresse du destinataire de la carte-lettre. Dans la carte-lettre connue par le brevet français susmentionné, la zone adresse et l'ouverture rectangulaire sont situées en-dehors de la zone-lettre délimitée par les quatre lignes de pointillés de découpage, les deux lignes de pointillés de découpage qui sont parallèles à la ligne de pliage étant situées approximativement au milieu de chacun des deux volets de le carte-lettre. Il en résulte que la zone-lettre, c'est-à-dire la zone disponible pour la correspondance et/ou les informations pour le destinataire représente seulement environ 50 % de la surface totale de la carte-lettre.

La présente invention a pour but de fournir une carte-lettre qui, à dimensions égales des feuilles rectangulaires de papier, comporte une zone-lettre ayant une surface disponible pour la correspondance et/ou les informations plus grande que celle de la carte-lettre connue.

A cet effet, la carte-lettre de la présente invention est caractérisée en ce que les première et deuxième lignes de pointillés de découpage sont respectivement adjacentes aux premier et second côtés de la feuille. et en ce qu'elle comporte en outre des cinquième et sixième lignes de pointillés de découpage qui sont respectivement perpendiculaires à la première et à la troisième ligne de pointillés de découpage et wui délimitent avec elles une seconde zone rectangulaire, qui est inclusive dans la zone-lettre et dont les dimensions sont un peu plus grandes que celles de ladit ouverture, laquelle est située dans ladite seconde zone.

L'invention sera maintenant décrite en faisant référence aux dessins annexés sur lesquels:

La figure 1 montre une carte-lettre connue.

La figure 2 montre une carte-lettre conforme à la présente invention et ayant les mêmes dimensions extérieures que la carte-lettre connue de la figure 1.

La figure 3 montre la carte-lettre de la figure 2 après pliage et scellement.

La figure 4 montre la carte-lettre de la figure 3 après son ouverture par les destinataire.

La carte-lettre connue représentée sur la figure 1 se présente sous la forme d'une feuille rectangulaire 1 de papier, qui comporte en son milieu une ligne de pliage 2 divisant la feuille 1 en deux volets 3 et 4. Quatre lignes de pointillés de découpage 5-8 délimitent entre elles une zone-lettre rectangulaire destinée à recevoir la correspondance et/ou des informations pour le destinataire de la carte-lettre. Les lignes 5 et 6 sont parallèles à la ligne de pliage 2 et disposées symétriquement par rapport à celle-ci. Une ouverture 9, en gros rectangulaire (les angles d'ouverture sont habituellement arrondis bien que cela ne soit pas représenté), est prévue dans le volet 3 de telle manière que, après pliage de la carte-lettre autour de la ligne 2, elle laisse apparaître à travers elle une zone adresse 11 prévue sur le volet 4. Des bandes 12, 13 et 14 de produit adhésif sont prévues sur les trois côtés du volet 3 qui ne sont pas attenants au volet 4, pour permettre le scellement de la carte-lettre. Deux autres bandes 15 et 16 de produit adhésif sont également prévues sur le volet 3, pour préserver le secret du contenu de la carte-lettre une fois que celle-ci a été scellée.

La carte-lettre de la présente invention (figure 2) se distingue de la carte-lettre connue (figure 1) en ce que les deux lignes de pointillés de découpage 5 et 6 sont respectivement adjacentes aux côtés 17 et 18 de la feuille rectangulaire 1 de papier, les deux lignes de pointillés de découpage 7 et 8 étant plus longues que dans le cas de la carte-lettre connue de la figure 1. La carte-lettre de la figure 2 comporte en outre deux lignes de pointillés de découpage 19 et 21, qui sont respectivement perpendiculaires aux lignes 5 et 7 et qui délimitent avec celles-ci une zone rectangulaire 22. La zone 22 a des dimensions légèrement plus grandes que celles de l'ouverture 9 qui se trouve dans ladite zone 22.

De préférence, les lignes de pointillés de découpage 19 et 21 se raccordent l'une à l'autre par une partie arrondie 23. De même, la ligne de pointillés de découpage 19 se raccorde à la ligne 5 par une partie arrondie 24. Si on le désire, la ligne de pointillés de découpage 21 pourrait aussi se raccorder à la ligne 7 par une partie arrondie.

A la place des deux bandes de produit adhésif 15 et 16 de la carte-lettre connue de la figure 1, la carte-lettre de la figure 2 comporte du produit adhésif 25 sur la totalité de la superficie de la zone rectangulaire 22 autour de l'ouverture 9. En prévoyant du produit adhésif sur la totalité de la superficie de la zone 22 autour de l'ouverture 9, non seulement on préserve le secret du contenu de la carte-lettre après son scellement, mais on évite aussi un possible bâillement des bords de l'ouver-

ture 9 qui, autrement, serait susceptible de gêner le passage de la carte-lettre dans les machines de tri postal automatique.

La figure 3 montre la carte-lettre de la présente invention après qu'elle a été pliée suivant la ligne de pliage 2 et scellée. Après réception par le destinataire, les parties marginales 26, 27 et 28 de la carte-lettre sont déchirées par découpage suivant les lignes de pointillés 5, 6, 7 et 8, et la partie 22 du volet 3 qui est collée sur le volet 4 par le produit adhésif 25, est séparée du volet 3 par déchirement le long des lignes de pointillés 19 et 21 et reste attachée au volet 4 après ouverture de la carte-lettre comme montré sur la figure 4.

Comme on peut le voir en comparant les figures 1 et 2 ou les figures 1 et 4, la carte-lettre de la présente invention a une zone-lettre dont la superficie est nettement plus importante que celle de la carte-lettre connue (figure 1). Plus précisément, par rapport à la carte-lettre connue, la superficie de la zone lettre de la carte-lettre de la présente invention a été accrue d'une quantité correspondant aux deux zones hachurées 29 et 31 de la figure 4, augmentant ainsi la surface disponible pour la correspondance et/ou les informations pour le destinataire.

La fabrication des cartes-lettres de la présente invention et leur remplissage avec des informations peuvent être effectués selon un mode continue c'est-à-dire à partir d'une bande continue de papier, par une succession d'opérations semblables à celles qui sont décrites dan le brevet FR 2 491 394, ou ils peuvent être effectués selon un mode feuille à feuille, c'est-à-dire à partir de feuilles discrètes de papier.

Il va de soi que la forme d'exécution de la présente invention qui a été décrite ci-dessus a été donnée à titre d'exemple purement indicatif et nullement limitatif, et que de nombreuses modifications peuvent être facilement apportées par l'homme de l'art sans pour autant sortir du cadre de la présente invention. C'est ainsi notamment que, au lieu de disposer le produit adhésif le long des trois côtés du volet 3 et autour de l'ouverture 9, le produit adhésif peut être disposé le long des trois côtés du volet 4 et autour de la zone adresse 11, c'est-à-dire suivant une disposition qui est l'image de la disposition représentée sur la figure 2 par rapport à la ligne de pliage 2. Dans le cas où l'on utilise un produit autocollant à titre de produit adhésif, c'est-à-dire un produit qui n'adhère qu'à lui-même, le produit autocollant sera disposé non seulement comme montré sur la figure 2, mais aussi le long des trois côtés du volet 4 et autour de la zone adresse 11.

Revendications

1. Carte-lettre comprenant une feuille rectangulaire (1) de papier qui comporte une ligne de pliage (2) parellèle à un premier et à un second côté (17 et 18) de la feuille et divisant celle-ci en deux volets rectangulaires (3 et 4) de mêmes dimensions, des première et deuxième lignes de pointillés de découpage (5 et 6) qui sont parallèles à la ligne de pliage et disposées symétriquement par rapport à celle-ci, des troisième et quatrième lignes de pointillés de découpage (7 et 8) qui sont perpendiculaires à la ligne de pliage et respectivement adjacentes à un troisième et à un quatrième côté de la feuille, les première, seconde, troisième et quatrième lignes de pointillés de découpage délimitant une première zone rectangulaire qui définit une zone-lettre, une ouverture (9) de forme sensiblement rectangulaire, dont les côtés sont respectivement parallèles aux côtés de la feuille et qui est située près de l'un des quatre angles de ladite feuille, caractérisée en ce que les première et deuxième lignes de pointillés de découpage (5 et 6) sont respectivement adjacentes aux premier et second côtés (17 et 18) de la feuille (1), et en ce qu'elle comporte en outre des cinquième et sixième lignes de pointillés de découpage (19 et 21) qui sont respectivement perpendiculaires à la première et à la troisième ligne de pointillés de découpage (5 et 7) et qui délimitent avec elles une seconde zone rectangulaire (22) qui est incluse dans la zone-lettre et dont les dimensions sont un peu plus grandes que celles de ladite ouverture (9), laquelle est située dans ladite seconde zone.

2. Carte-lettre selon la revendication 1. caractérisée en ce que les cinquième et sixième lignes de pointillés de découpage (19 et 21) se raccordent l'une à l'autre par une partie arrondie (23).

3. Carte-lettre selon la revendication 1 ou 2, caractérisée en ce qu'au moins l'une des cinquième et sixième lignes de pointillés de découpage (19 et 21) se raccorde à l'une des première et troisième lignes de pointillés de découpage (5 et 7) par une partie arrondie (24).

4. Carte-lettre selon l'une quelconque des revendications 1 à 3, dans laquelle au moins l'un des deux volets (3 et 4) de la feuille (1) est pourvu d'un produit adhésif (12, 13, 14) le long de ses trois côtés qui ne sont pas attenants à l'autre volet et du produit adhésif est également disposé le long des deux côtés de l'ouverture (9) qui sont les plus distants dudit angle de la feuille, caractérisée en ce que la seconde zone rectangulaire (22) est pourvue de produit adhésif (25) sur la totalité de sa superficie autour de l'ouverture (9).

FIG.2

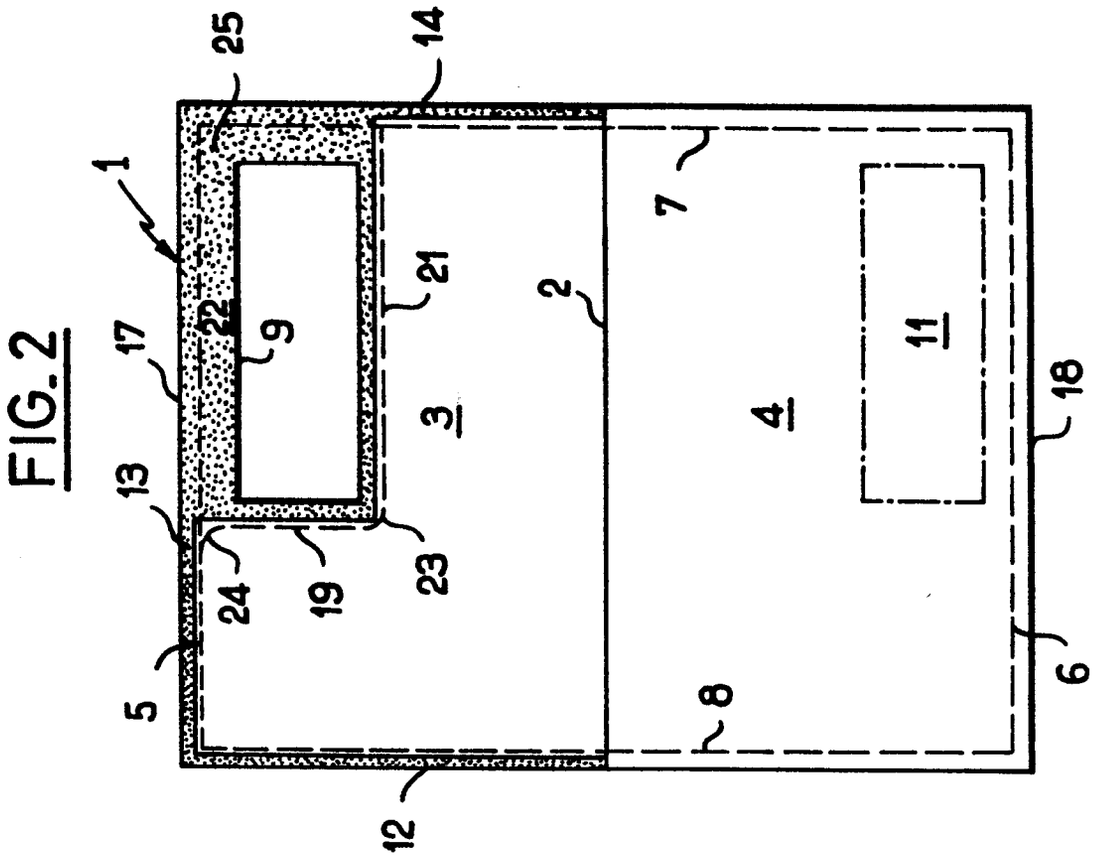
25
14
1
22
9
21
2
7
17
3
4
11
18
13
24
19
23
5
8
6
12

FIG.1

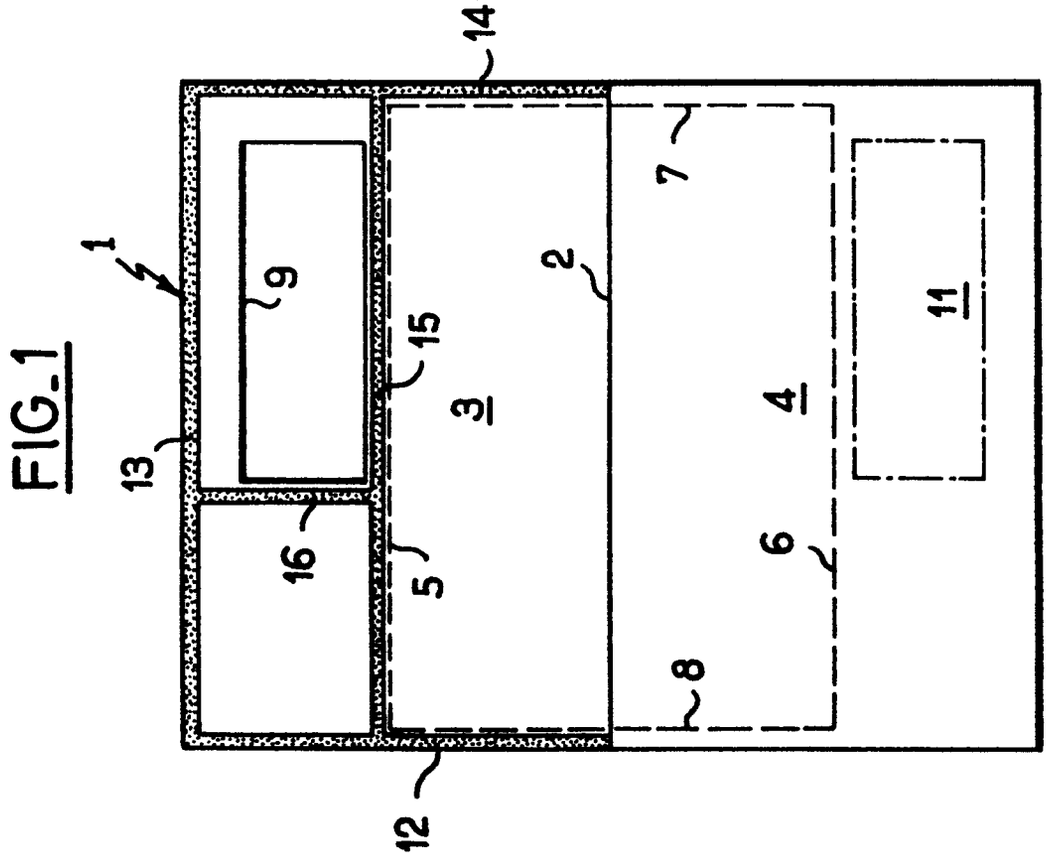
14
1
9
2
7
15
3
4
11
13
16
5
6
8
12

FIG_4

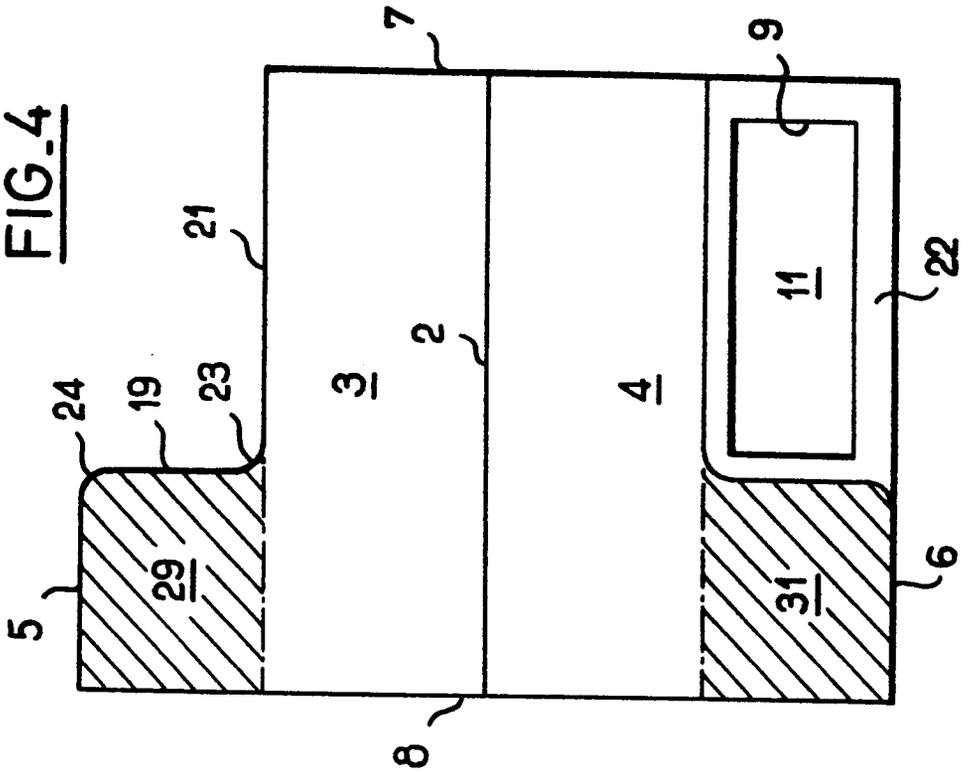

FIG_3

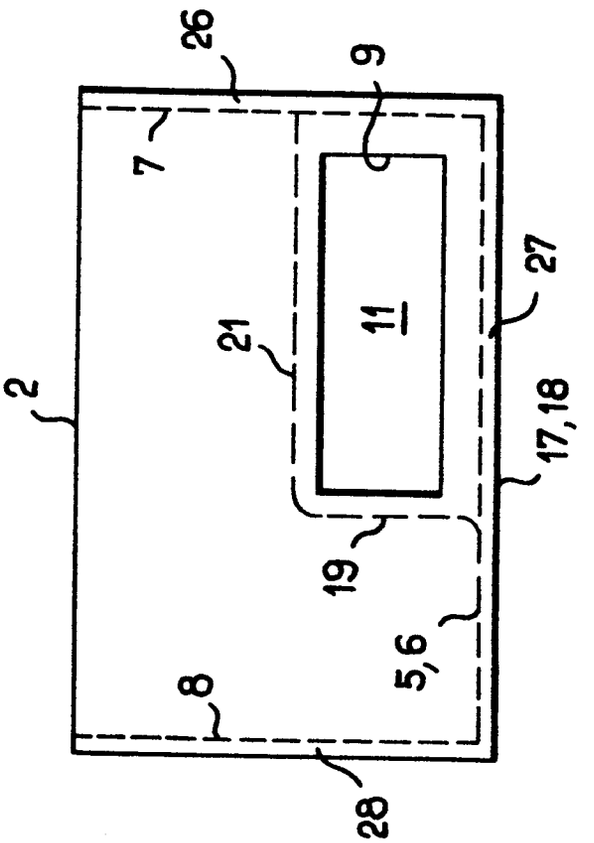

Office européen des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande

EP 86 40 0950

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS

Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl.4)
A	EP-A-0 049 661 (CHAMBRE) * En entier * & FR - A - 2 491 394 (Cat. D)	1	B 42 D 15/08
A	DE-C- 374 810 (KAMP) * En entier *	1	
A	GB-A-1 470 993 (E.L. JOHNSEN) * En entier *	1	

DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.4)

B 42 D

Le présent rapport de recherche a été établi pour toutes les revendications

Lieu de la recherche	Date d'achèvement de la recherche	Examinateur
LA HAYE	04-07-1986	MEULEMANS J.P.

CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES

X : particulièrement pertinent à lui seul
Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie
A : arrière-plan technologique
O : divulgation non-écrite
P : document intercalaire

T : théorie ou principe à la base de l'invention
E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date
D : cité dans la demande
L : cité pour d'autres raisons

& : membre de la même famille, document correspondant

OEB Form 1503 03 82